

CANADA <b>PORT PAYÉ</b> POSTAGE PAID
1 C.
NO 3785 MONTRÉAL

# LA VIE SYNDICALE

Organe du Secrétariat des Syndicats Catholiques Nationaux du District de Montréal.

Contient des articles inédits sur les questions sociales et économiques; renseigne les membres et nos amis sur les activités des syndicats catholiques; fait oeuvre d'éducation et de propagande syndicale.

## Sommaire:

	Page
DEUX GRANDS ANNIVERSAIRES .. . . .	1
CE QU'ILS VEULENT (suite) .. . . .	8
LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES TRAVAILLEURS .. . . .	12
A TRAVERS LA VIE SYNDICALE .. . . .	16



10

Publiée par

L'Oeuvre de Publicité Syndicale

655, DE MONTIGNY EST, MONTREAL

# BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(Banque d'escompte et de dépôts)

SIEGE SOCIAL : MONTREAL.

Capital versé et réserve .....	\$ 11,000,000
Actif .....	\$ 148,702,336

---

La grande banque du Canada français.

---

255 succursales au Canada, dont 212 dans la province de Québec, et 61 dans l'Île de Montréal.

LA BANQUE D'ESCOMPTE, EN SECONDANT LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, AIDE L'OUVRIER.

*Notre personnel est à vos ordres.*

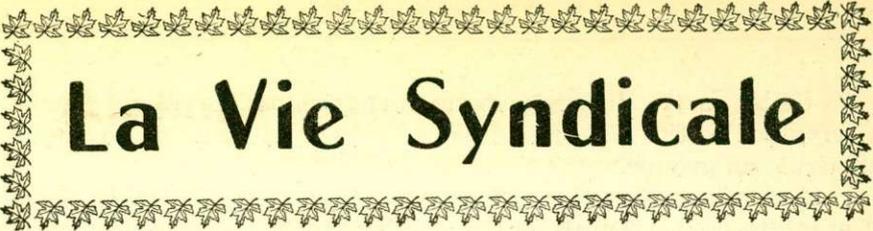
# La Banque Provinciale DU CANADA

Siège social :  
7 ET 9, PLACE D'ARMES, MONTREAL.

Capital autorisé .....	\$ 5,000,000.00
Capital payé et Surplus .....	\$ 5,810,000.00
Actif total (au 30 nov. 1927),	\$ 50,716,000.00

Cette banque est la seule au Canada ayant institué un Bureau de Commissaires-censeurs composé de sept membres, et dont les fonctions consistent à s'assurer que la Banque possède en tout temps, des valeurs liquides pour un montant égal à au moins 50% de ses dépôts d'épargne.

Conformément aux règlements approuvés par ses actionnaires, lors de sa fondation, cette banque ne prête pas d'argent à ses directeurs.



# La Vie Syndicale

## DEUX GRANDS ANNIVERSAIRES

M. L'ABBÉ EDMOUR HÉBERT ET LE CERCLE LÉON XIII

---

Dimanche avant-midi, le 17 juin, le Cercle Léon XIII et M. l'abbé Edmour Hébert, son fondateur, ont été à l'honneur. Par la magnifique démonstration de ce jour dans la paroisse du St-Enfant Jésus le mouvement syndical catholique de Montréal fêtait les vingt-cinq ans de sacerdoce de son premier aumônier général, à présent supérieur du collège de Ste-Thérèse, en même temps que le dixième anniversaire de fondation du Cercle Léon XIII.

C'est dans la spacieuse salle du Cercle paroissial, boulevard St-Joseph, que ces fêtes commencent. Des délégations nombreuses de tous les syndicats y sont présentes et enthousiastes. Les clairons de la garde Benoît XV annoncent l'arrivée de M. l'abbé Hébert. Accompagné de M. l'abbé Aimé Boileau, et du président du Cercle Léon XIII, M. l'abbé Hébert fait son entrée dans la salle qui l'accueille sympathiquement. Sur l'estrade, au milieu des dignitaires du mouvement, M. Gérard Tremblay, président du Cercle, présente à M. l'abbé Hébert l'hommage de la reconnaissance de tous les syndicats catholiques de Montréal, fruit de ses durs labeurs d'il y a dix ans, et lui remet, comme l'expression d'estime des anciens et nouveaux syndiqués, et, à l'occasion de ses vingt-cinq années de prêtrise, un délicat calice d'argent.

M. l'abbé Hébert, remercie le Cercle Léon XIII, d'avoir organisé cette double manifestation, dit la belle oeuvre accomplie par lui, loue le courage des pionniers du mouvement syndical catholique, pour lequel il entrevoit encore de belles victoires et dit sa vive appréciation du cadeau qu'il a reçu.

M. l'abbé Boileau, prenant la parole, se dit heureux d'avoir succédé à M. l'abbé Hébert, à titre d'aumônier général des Syndicats Catholiques. Mais il signale que devant nous est le père de ce mouvement à Montréal, lequel compte aujourd'hui 8000 membres. A M. l'abbé Hébert, dit-il, revient le mérite d'avoir été le premier à faire accepter aux ouvriers l'enseignement social catholique et à surmonter les premiers obstacles de milieux antipathiques.

Cette partie du programme terminée, on se réunit sur le perron de l'édifice où l'artiste de La Presse prend une photographie générale du groupe.

Aussitôt après on se met en procession vers l'église du Saint-Enfant Jésus. La fanfare et la garde Benoit XV ouvrent la marche suivies des bannières des syndicats et de leurs membres et terminés par les officiers du Cercle Léon XIII, du Conseil Central et des invités. Mentionnons entre autres la belle représentation des syndicats féminins qui s'était jointe aux rangs.

Le nombreux défilé pénètre dans l'église, toute décorée, pour entendre la messe de 11.00 hrs, alors qu'une syndiquée se détache du groupe et va déposer sur l'autel de St-Joseph, patron du Cercle Léon XIII, une magnifique gerbe de dix lis, symbole des dix années du Cercle.

La messe, célébrée par le jubilaire, est réhaussée d'une belle exécution musicale par la chorale de la paroisse. Dans le chœur s'élève un superbe gâteau; c'est le pain bénit qui après le sermon sera distribué à l'assistance compacte qui a envahi le temple.

Le sermon de M. le curé Perrier est une pièce d'éloquence vraie et profonde dont tous les syndiqués seraient heureux de posséder le texte pour le méditer longuement.

Le prédicateur, après avoir exprimé la souveraine noblesse du ministère sacerdotal, rappelle quelle a été la carrière de M. l'abbé Hébert. Après son rôle de prêtre ce fut son apostolat social. Il l'exercera, après en avoir acquis la science, dans l'organisation des syndicats catholiques et nationaux.

Oeuvre qui ne pourra manquer d'être durable parce qu'elle s'édifie à la lumière de la doctrine sure et ferme de Léon XIII et sur trois vertus nécessaires: la justice, la charité et la religion. Le curé Perrier, après d'autres développements prolongés sur le triple lien professionnel, national et religieux de nos syndicats et de la future collaboration de notre mouvement à la commune défense des nôtres demande à Dieu, pour lui, longue vie et progrès pour le bien de la patrie et de la religion.

### A L'ORIGINE DU CERCLE LÉON XIII

Ce grand et mémorable événement du 17 juin 1928 ne serait pas complet, nous semble-t-il, sans nous transporter dix ans en arrière et voir un peu dans le détail les humbles origines du Cercle Léon XIII, en rappeler les travaux de la première année et surtout ses initiatives fécondes jusqu'à 1921, dont nous bénéficions encore.

Cela pourra même avoir le bon effet de procurer des motifs nouveaux d'attachement à la cause syndicale catholique auprès des nombreux nouveaux confrères ouvriers entrés dans nos rangs depuis quelques années seulement.

Le récit qui suit, à part quelques souvenirs personnels du début, ce dont on nous excusera, est entièrement composé de faits glanés dans les premières archives du Cercle Léon XIII.

C'est à l'historique réunion du 28 avril 1918, à la Villa St-Martin, que remonte l'idée de la formation d'un cercle d'étude ouvrier catholique à Montréal. Un voeu adopté alors priait les autorités religieuses de la province « de promouvoir l'organisation ouvrière catholique par l'oeuvre des cercles d'études. »

A quelques semaines de là, par un dimanche après-midi de mai, le syndicat catholique des carrossiers (seul survivant du mouvement précurseur de l'Ecole Sociale Populaire) tenait, salle Gareau, une assemblée de propagande sous le haut patronage de Sa Grandeur Mgr Georges Gauthier, évêque auxiliaire du diocèse. M. Achille Latreille, ancien chef ouvrier et vieil ami des carrossiers, assistait à la réunion. Monseigneur le pria, après celle-ci, d'informer l'auteur de ces lignes d'aller voir M. l'abbé Edmour Hébert au presbytère du St-Enfant Jésus, pour chercher avec lui les moyens de former un cercle d'étude ouvrier.

La rencontre entre M. l'abbé Hébert et moi a lieu le 24 mai dans la maison du bon curé M. Perrier. Nous avons un long entretien sur la situation ouvrière unioniste d'alors et sur les possibilités de fonder un cercle d'étude composé d'unionistes actifs de toutes nuances et d'autres ouvriers, mais tous catholiques pratiquants sincères. Le projet nous paraît réalisable. Mais avant de le tenter, il est convenu de tenir, avec l'aide du R. P. Archambault, une autre réunion à la Villa St-Martin, plus intime que la précédente. Elle est convoquée pour le 2 juin.

En cette circonstance notons particulièrement la présence de M. l'abbé Maxime Fortin de Québec, accompagné de M. Pierre Beulé. Les ouvriers présents, tous de Montréal, seront les futurs membres fondateurs du Cercle Léon XIII. Seconde journée d'étude employée à élaborer les traits caractéristiques que devront avoir les syndicats catholiques. Et l'accord se fait sur les points suivants : approbation des statuts par l'évêque; présence d'un aumônier nommé par l'autorité religieuse; groupement exclusif des catholiques à titre de membres actifs; admission provisoire des non-

catholiques comme membres-adjoints; recours à l'arbitrage avant la grève et institution de fonds de prévoyance. Puis l'on se quitte confirmé dans l'idée de la nécessité de créer à Montréal un cercle d'étude pour préparer l'action.

Onze jours plus tard vient la réalisation. Le 13 juin 1918, dans le sous-sol du presbytère de St-Enfant Jésus du « Mile-End » le cercle est fondé. Sont présents: M. l'abbé Edmour Hébert, MM. Fridolin Roberge, Didace Pilon, Hercule Doucet, H.-T. Lachapelle, Achille Latreille, Alfred Charpentier, J.-Alexandre Thérien, Ernest Thérien, Hubert Côté, Damase St-Maurice, Arthur Paquet, Adélarde Paquet, Adélarde Séguin.

Les premiers officiers élus sont: MM. Fridolin Roberge, président; Hercule Doucet, vice-président; Alfred Charpentier, secrétaire; Alexandre Thérien, assistant-secrétaire. — Le premier trésorier, quatre mois plus tard sera M. Euclide Provost.

Immédiatement on décide de prier Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési de mettre le cercle sous le patronage d'un saint sans retard. Mgr l'archevêque désigne saint Joseph, modèle des ouvriers, et envoie ses bénédictions à l'oeuvre naissante.

Le titre précis du cercle, recherché à la séance de fondation, est arrêté à la seconde. Ce sera: le Cercle Léon XIII, parce que c'est surtout l'enseignement de ce pape qui formera la base de ses études.

Conscients de l'extrême importance du travail à accomplir les ouvriers de la première heure fixent les réunions hebdomadairement (lesquelles se maintiendront ainsi près de trois ans).

Un comité est chargé d'élaborer les statuts du cercle. Puis il est convenu que dès la prochaine séance, on cherchera à dénombrer les professions inorganisées dans Montréal et qu'un travail sera présenté par le modeste rapporteur de ces faits.

Tous nos fournisseurs sont tenus de produire un certificat de la ville sur la qualité de leur lait, et un certificat du gouvernement (fédéral ou provincial) sur la santé de leur troupeau. Cette double condition embarrasse certains producteurs de lait, mais protège le consommateur.

Depuis 22 ans que  
notre laiterie existe,  
JOUBERT est syno-  
nyme de QUALITE.

**J. Joubert**  
LIMITÉE

C'est en cette occasion que le Cercle connaîtra son premier assistant aumônier, M. l'abbé Edmond Lacroix, qui lui fut très dévoué. Dès les premiers mois le Cercle eut à compter aussi sur la très aimable concours de M. le curé Philippe Perrier comme aumônier Pro. tem. N'oublions pas que les réunions avaient lieu toutes les semaines et qu'alors M. l'abbé Hébert n'était pas encore soulagé de son ministère à St-Enfant Jésus.

Pour marquer encore combien la divine Providene voulait rendre viable l'existence du Cercle Léon XIII, signalons d'autres contretemps du début. Dès l'automne de 1918, malgré l'absence forcée de plusieurs mois, du président et du secrétaire, les réunions n'en continuèrent pas moins leur régularité. Cela paraîtra d'autant plus étonnant que, alors, la conscription militaire et le fléau de la grippe espagnole, faisaient à Montréal, une situation telle que le Cercle Léon XIII ne pouvait pas n'en pas souffrir. Ce qui expliquera aussi que dès la première année, il y eut une succession de huit présidents et de quatre secrétaires Pro-Tem. Mais, cette période sombre écoulée, le Cercle, en dedans d'un an, doubla son effectif du début.

Il importe à ce moment de savoir à quel genre d'étude on s'est d'abord livré. Une vue d'ensemble des travaux de la première année fera voir le degré de conscience qu'avaient les pionniers du Cercle dans l'oeuvre poursuivie par lui. Ces travaux, soit dit en passant, étaient généralement double à chaque réunion, l'un gradué, l'autre libre et, au surplus, suivis d'une chronique ouvrière.

Les travaux gradués couvrirent presque tous le cycle des études sociologiques et économiques auxquelles devait conduire l'analyse détaillée de l'Encyclique Rerum Novarum. Toutes les erreurs socialistes se rapportant à l'Etat, à la propriété, au capital, au travail,

## Semi-ready Tailoring

Confectionne indubitablement les plus beaux habits et pardussus pour hommes sur ce continent.

**472, rue Guy**

**MONTREAL**

« Tous les ouvriers et ouvrières de « Semi-ready Ltd » appartiennent au Syndicat catholique national de la confection ».

au salaire, au profit et aux causes des inégalités sociales furent mises en regard de la vérité sociale catholique sur chaque point. A la lumière de la même vérité l'on étudia encore le droit d'association et le droit individuel, le droit de coalition ou de grève, le droit d'intervention de l'Etat et l'aspect moral de la question économique. En plus M. l'abbé Hébert divisait périodiquement ces travaux et les synthétisait.

Plus nombreux les travaux libres peuvent être classés sous les titres suivants: enquêtes professionnelles, monographies industrielles; critiques diverses d'ordre social, économique et religieux des « internationales »; tranches d'histoire ouvrière, locale, américaine et européenne; antécédents du syndicalisme catholique à Montréal; effets et dangers de la neutralité religieuse; confessionnalité dans les oeuvres; fonctions naturelles des syndicats professionnels (contrat collectif, atelier fermé, etc.); incorporation civile; rapports des syndicats catholiques avec les unions neutres; enfin, recherches du meilleur mode de former des unions nationales catholiques à Montréal.

Ce travail causa, au début de la seconde année du Cercle Léon XIII une divergence d'opinion notable parmi ses membres. Les uns, la majorité, voulaient, pour toutes formations nouvelles, un mode d'organisation susceptible de tempérer l'application des traits essentiels du syndicalisme catholique, pour voisiner plus facilement avec les unions nationales neutres et hâter, ainsi, la déroute des unions internationales. Mais guidés par l'austère et clairevoyante direction de leur aumônier, tous les membres, après un mois de discussion, comprirent les dangers de cette ligne de conduite pour l'avenir. En outre fut admis cette vérité que ce ne sont pas les principes qui doivent correspondre aux convictions, mais bien les convictions aux principes. Et dès lors était définitivement arrêtée la nature des futures initiatives créatrices du Cercle Léon XIII.

Déjà, dans notre ville, il avait syndiqué catholiquement trois groupes d'ouvriers, chez les employés de magasin, les plombiers et les travailleurs en chaussures. Mais voilà que ses réalisations, durant l'année 1919, vont se faire plus drus et plus importantes. Des assemblées de propagande sont tenus dans les quatre coins de la ville, d'où suivent quelques syndicats nouveaux, puis, le 20 février 1920, est fondé le Conseil central des Syndicats catholiques et nationaux de Montréal. Le Cercle avait mis deux mois à étudier l'opportunité de former ce Conseil et à en préparer les statuts et

règlements. Peu de temps après un secrétariat est créé au fonctionnement duquel, pour le côté de la propagande, le Cercle apporta une précieuse collaboration.

Ajoutons à ces réalisations de la première heure la part qu'il a prise au début de l'expansion du syndicalisme catholique et national à travers la province. Dès septembre 1918 il a deux représentants à la première convention des unions nationales et catholiques, tenue à Québec. De même aux conventions subséquentes jusqu'à la fondation, en 1921, à Hull, de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada. Et l'auteur de la constitution de la C. T. C. C., ce fut le Cercle Léon XIII.

Signalons enfin que l'hymne « Le Pain gagné, » chant syndical que nous entonnons avec honneur depuis juin 1922 fut une idée du Cercle dès décembre 1920.

Après 1921, vu les organismes centraux nouveaux, la période créatrice proprement dite du Cercle prend fin. Il continuera, cependant, d'animer tout le mouvement local issu de lui-même. Il restera avec son conseiller le gardien-né des principes directeurs qui guideront ses futurs développements. Aux heures graves, il orientera surtout ses destinées par ses journées sociales annuelles. Mais avant tout il poursuivra assidûment son oeuvre principale, celle de former des dirigeants et des propagandistes. Voilà en résumé le rôle accompli par le Cercle Léon XIII pendant ces dernières années.

En ce dixième anniversaire de sa naissance formulons le voeu sincère que telle soit encore sa mission dans l'avenir. Et renouvelons ici tout l'hommage dû à son fondateur comme à son digne successeur.

Alfred CHARPENTIER.

Tannerie : 4900 rue Iberville

*Daoust, Lalonde & Cie, Limitée*

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES,  
TANNEURS ET COURROYEURS

Bureau et fabrique :

939 SQUARE VICTORIA - - - - MONTREAL

# CE QU'ILS VEULENT

Par L'ABBÉ AIMÉ BOILEAU, D. Ph.

---

## CHAPITRE II

### A) LES POUVOIRS PUBLICS

---

(Suite)

Nous recommandons à titre de directives, les principes suivants, qui modifient dans une large mesure la loi de l'offre et de la demande et sont essentiels au développement d'une doctrine humaine :

1° Tout travailleur qualifié ou non a droit en retour d'une honnête journée de travail à un « living wage » pour lui et sa famille d'après le standard de la vie américaine.

2° Tout travailleur a droit à la continuité de son emploi avec un salaire normal jusqu'au moment où il y aurait danger, non pas pour les bénéficiaires immédiats, mais pour l'existence même de l'établissement.

Ce sont là des concessions admirables aux droits des travailleurs et qui comprennent en germe toutes les revendications syndicales catholiques et chrétiennes.

On faisait entendre au Congrès de la Fédération des Chambres de Commerce des Etats-Unis, tenu à Atlantic City en décembre 1918 des paroles empruntées à la même générosité :

« L'esprit de notre époque, dit M. L. Requa, directeur général des Pétroles à Washington, peut se définir : Une large conception humaine des problèmes sociaux, une vive sympathie pour les besoins et les aspirations de la masse, un effort constant et intelligent pour abolir la pauvreté par l'entre-aide et la justice. Le directeur, qui ne cherche que dans le bilan de fin d'année la preuve du caractère satisfaisant de sa gestion, se trompe... L'extrémisme ne gagne pas ceux qui n'ont rien à perdre. »

Le directeur de la Bethlehem Steel Co., M. Charles Schwab montrait plus de libéralité encore: « Je crains, disait-il, que dans le passé, le travail n'ait pas eu sa juste part de la richesse du pays. Il nous faut, nous, Américains, trouver les voies et les moyens d'assurer au Capital et au Travail, un partage égal, non pas en théorie, mais en pratique. Il nous faut trouver les voies et moyens d'instruire les masses. Et il ne suffit pas de parler de ces choses: il faut des actes... Que signifie la qualité de citoyen américain, sinon que tout homme doit pouvoir lever fièrement la tête et sentir dans son coeur qu'il a fait son devoir à l'égard de la nation et de ses semblables... La situation en Amérique s'arrangera un jour ou l'autre. Soyons patients. S'il le faut, nous devons nous contenter de peu de profits ou, de pas de profits du tout. Faisons des sacrifices pour donner du travail à nos ouvriers et à leur assurer le contentement. Rapprochons-nous de nos ouvriers. *Écoutons leur version du problème.* Les jours de l'autocratie en matière de gouvernement et en matière d'industrie sont passés. Les jours sont venus où il nous faut nous soutenir tous épaule contre épaule, pour la protection de nos intérêts solidaires. »<sup>1</sup>

Nous réclamons des employeurs cette confiance et cette loyauté à l'égard de nos organisations syndicales, elles sont nécessaires pour nous permettre de donner notre pleine mesure comme facteur de paix et de collaboration industrielle.

Mais pour que le syndicat ouvrier soit, comme dit M. Henri Fontanille, « un outil de paix sociale, il faut encore que les éléments de la production se fassent de l'idée syndicale une plus juste conception et qu'ils l'acceptent sans arrière-pensée.

L'idée syndicale n'est pas entrée dans les cerveaux... elle n'est encore pour les uns qu'un sujet d'effroi.<sup>2</sup>

Il n'est que trop exact, ajoute Fontanille, que beaucoup de patrons gardent contre le syndicalisme des préventions injustifiées et considèrent les ouvriers appartenant à un syndicat comme des

<sup>1</sup> Ces trois dernières citations sont extraites du livre extrêmement documenté de M. Charles Cestre, « Production industrielle et justice sociale en Amérique », Marcel Rivière, Paris, 1921, p. 135 ss.

Le patronat américain manifeste ce bel état d'esprit en dépit d'une lutte formidable que le prolétariat organisé livra depuis un demi-siècle et qui n'est pas encore totalement apaisée. Espérons que les employeurs canadiens n'attendront pas de passer par la même expérience pour manifester leur bonne volonté.

<sup>2</sup> De Mun. Discours de Combats. T. VI, p. 194.

révolutionnaires; d'autre part, très souvent, les syndicats patronaux se sont constitués uniquement dans un but de défense et de lutte contre les syndicats ouvriers.

C'est méconnaître, d'une part, le rôle profond du syndicat qui ne doit pas servir seulement aux intérêts immédiats de ses adhérents, mais encore contribuer largement à la prospérité de l'industrie à laquelle il appartient. C'est ignorer de plus qu'il existe des ouvriers attachés à l'honneur de la profession, soucieux des réformes pratiques et non de l'agitation politique. »<sup>3</sup>

Nous pouvons dire comme conclusion que chaque fois qu'un groupement ouvrier quel qu'il soit, veut débattre les clauses d'un contrat qui engage son travail ou passer une convention collective, personne n'a le droit de s'y objecter car c'est là l'exercice d'un droit inaliénable.

<sup>3</sup> Henri Fontanille: « L'oeuvre sociale d'Albert de Mun. » Edition Spes. Paris 1926, P. 119.

Rés. 6879 St-Denis Tél. CAL. 0799

**Aldéric Blain, M.A.L.**

de  
Blain et Fauteux, Avocats  
Immeuble Duluth, Ch. 22.  
Lancaster 4469.

84, OUEST, NOTRE-DAME  
MONTREAL

Tél. BELair 1662-1398

Bureau: CHerrier 1777

**Moineau & Guimond**

Bois et Charbon

WEAVER WELSH  
et AMERICAIN

525 St-Grégoire, Montréal

Tel. Amherst 1431

**E. DUSSAULT**  
ENTREPRENEUR

Lattage et constructions métalliques, plafonds suspendus, corniches,  
Divisions et angles métalliques, etc.  
Spécialité : Voûtes d'églises.

5211 rue Bordeaux

Montréal

# Enseignement Technique

DE LA

## Province de Québec

---

Largement subventionnées par le gouvernement provincial, les écoles techniques fournissent aux jeunes gens l'occasion d'acquies, à très peu de frais, les connaissances nécessaires pour devenir des compétences dans les diverses branches de l'industrie. Ouvriers experts, contremaîtres, surintendants, patrons, tels sont les postes auxquels peuvent aspirer ceux qui ont reçu une formation technique.

L'enseignement donné est théorique et pratique ; laboratoires et ateliers sont des mieux outillés.

### COURS DU JOUR

Les cours du jour comprennent trois années d'études. Il est délivré des diplômes en mécanique, électricité, dessin, ébénisterie, modelage, menuiserie, forge, fonderie, etc. Les élèves y sont admis après leurs études primaires. Des bourses du gouvernement sont accordées aux élèves méritants et peu fortunés.

### COURS DU SOIR

Le soir on y enseigne tous les métiers de base qui s'exercent dans l'industrie, et les prix sont à la portée de toutes les bourses.

---

DIRECTION GÉNÉRALE

1430 RUE ST-DENIS,

- MONTRÉAL

## La Situation Economique des Travailleurs

Nous sommes heureux de reproduire une résolution présentée par l'abbé Belpaire au dernier Congrès de la Confédération des syndicats chrétiens de Belgique. Elle est substantielle au point de constituer un complet programme d'action. L'idéal syndical chrétien étant le même partout, la Confédération des travailleurs catholiques du Canada peut tirer de cet exposé de principes d'utiles directives.

### I

« Le VIIIe Congrès de la Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique constate que, de nombreuses *réformes* dues notamment à l'*action* du mouvement syndical ont *amélioré* la situation de la classe ouvrière en Belgique, en réglementant les conditions du travail et en apportant, par des assurances appropriées, plus de sécurité dans la vie des travailleurs.

### II

Sans vouloir diminuer l'importance des réformes obtenues, le Congrès fait remarquer cependant que le *niveau de vie* de la classe ouvrière belge s'est *moins* amélioré qu'on ne le croit généralement, les progrès réalisés ayant été en partie anéantis par la chute du franc. La dépréciation brusque de 1926, consacrée par la stabilisation à un taux relativement bas, a été particulièrement désastreuse à ce point de vue.

Directeurs: — Dr J.-P. Marin, S.-J. Granger, M. Lefils, Albert Tanguay, G.-N. Monty

**MONTY, LEFILS & TANGUAY**

**POMPES FUNEBRES**

**CHAMBRES MORTUAIRES      SERVICE D'AMBULANCE**

Administrateurs de  
La Compagnie Générale de Frais Funéraires, Limitée

**1926, RUE PLESSIS, près Ontario      AMherst 8900**

## III

Actuellement la préoccupation principale du mouvement syndical doit donc être d'*augmenter les revenus du travail*. Son premier effort doit porter sur l'*adaptation des salaires* au coût de la vie, qui ne s'est pas faite suffisamment dans un certain nombre d'industries et dans de nombreuses régions. Il est d'autant plus raisonnable de la réclamer qu'elle est dans la nature des choses, tout comme une certaine augmentation des prix dans le sens d'une adaptation de ceux-ci aux prix du marché mondial. On peut même affirmer que la révalorisation de la rémunération du travail tant intellectuel que manuel est une des conditions du relèvement économique du pays.

## IV

En outre, les syndicats ont le devoir de tendre à une *amélioration progressive du niveau de vie des travailleurs*. Ceux-ci ont le droit de profiter dans une mesure plus large d'un progrès économique. Sans cette amélioration, d'ailleurs, la solution d'un grand nombre de problèmes sociaux importants, tels que la question du logement, l'institution d'un système rationnel d'assurances sociales, la suppression du travail salarié de la femme mariée, ne pourra être que fragmentaire. Il convient de remarquer à ce point de vue que les dépenses somptuaires de certains ménages ouvriers sont faites souvent au détriment de la satisfaction normale de besoins primordiaux, par suite des habitudes contractées à la suite des conditions de la vie ouvrière.

## V

Dans la campagne pour la réadaptation des salaires et traitements, les intérêts des *familles nombreuses* ne pourront être négligés. Il importe en effet de constater qu'à mesure que le coût de la vie augmente sans relèvement correspondant du niveau de la vie des travailleurs, la situation des familles nombreuses empire dans une proportion plus grande que celle des autres, si bien que l'état de misère relative constatée à maintes reprises, devient actuellement un état de misère réelle.

Le syndicalisme chrétien dont la politique est entre autre une politique de défense de la famille ouvrière, avisera à toutes les mesures appropriées pour améliorer dans la plus large mesure possible la situation des familles nombreuses.

## VI

Le Congrès se rend parfaitement compte de l'impossibilité d'un relèvement brusque et important du niveau de vie de la classe laborieuse. Ce relèvement, en effet, ne peut être obtenu d'une façon durable que par un effort tenace de réglementation, joint à une amélioration de la production et de la situation économique générale.

## VII

Le Congrès se rend compte également des difficultés avec lesquelles l'industrie belge doit compter en ce moment, et qui résultent : 1° de son affaiblissement par la perte de substance due à la dépréciation monétaire; 2° de l'arrêt temporaire dans la formation des capitaux; 3° de la désorganisation du marché de l'argent, dûs également à la chute du franc; 4° du retard au point de vue de la technique, de l'outillage, de l'organisation du travail et de l'organisation commerciale, vis-à-vis des progrès considérables de la rationalisation industrielle dans certains pays concurrents; 5° du déséquilibre sur le marché international, aggravé par la tendance protectionniste de la politique douanière dans un grand nombre d'Etats.

## VIII

Les syndicats chrétiens se déclarent prêts à collaborer dans toute la mesure de leurs forces et de leur influence au relèvement de l'industrie et à l'augmentation de la production, notamment en continuant à développer les connaissances techniques et la conscience professionnelle de leurs membres, en prêtant leurs concours

**POUR VOS TRAVAUX D'IMPRESSIONS, voyez...**

Livres, Brochures, Dépliants,  
Programmes, Catalogues, Cir-  
culaires, Travaux Commerciaux  
Spécialité : OBLIGATIONS

*Thérien Frères* <sup>LIMITÉE</sup>  
Editeurs-Imprimeurs-Relieurs

509, rue GOSFORD, Montréal  
Tél. HARbour 8313

à l'amélioration des méthodes industrielles et commerciales, en réclamant de l'Etat les mesures nécessaires pour favoriser l'exportation.

Ils espèrent que les industriels comprendront que ce concours est conditionné par le *respect* des réglementations garantissant des conditions de travail humaines et par la *reconnaissance loyale du fait syndical*.

Ils déclarent en outre se rallier aux mesures nécessaires de rationalisation industrielle tant au point de vue de l'organisation du travail dans les entreprises qu'à celui de l'organisation générale de la production, à condition cependant : a) que des mesures de transition préservent les travailleurs contre les suites de réformes hâtives ou trop radicales ; b) qu'une collaboration syndicale reconnue donne aux travailleurs les garanties indispensables au point de vue de leurs intérêts légitimes ; c) qu'un droit de regard de la collectivité préserve le bien général contre les abus auxquels l'expose la puissance des groupements industriels et financiers.

## IX

Les syndicats chrétiens, fidèles aux décisions de leurs congrès nationaux et internationaux, continueront à agir en faveur d'une meilleure compréhension de la *solidarité économique* entre les peuples. Le relèvement économique et l'amélioration du niveau de vie des travailleurs d'un pays est lié au développement normal des relations économiques avec les autres Etats. C'est pourquoi les syndicats chrétiens réclament l'abaissement des barrières douanières et favorisent la collaboration entre les groupements économiques des différents pays. »

Rés. 3280 ADAM, Tél. CLairval 1809.

**MICHEL CHOUINARD**

ENTREPRENEUR  
FERBLANTIER COUVREUR.  
CORNICHES DE TOUTES SORTES, UNE SPECIALITE.

2649-51, ADAM, COIN ORLEANS, - Tél. CLAIRVAL 0461

## A Travers la Vie Syndicale

---

Depuis quelque temps, l'abondance des matières nous oblige à omettre la narration des événements d'intérêt qui se déroulent au sein de notre mouvement.

Nous en causerons dans le prochain numéro. Toutefois, il nous plaît de noter une grande activité au sein du mouvement syndical catholique.

Nous avons maintenant un Syndicat de boulangers. Un groupe d'hommes de ce métier est venu rencontrer les officiers des syndicats et demander leur concours pour former un syndicat de boulangers. A la suite de plusieurs assemblées, le nouveau syndicat compte au-delà de 100 membres. Chez les boulangers, l'on déplore le travail du dimanche, le travail de nuit et les salaires de famine.

Quelques semaines après, naissait comme par enchantement le Syndicat des poseurs de latte. Après quelques assemblées très enthousiastes, ce Syndicat compte déjà près de 200 membres et tout ne semble pas être fini dans la voie du progrès. Les poseurs de latte ont déjà réglé la question de leurs salaires. Ils ont décrété qu'après le 26 juin, les taux des salaires seraient ainsi : \$4.00 du mille pour le jobber ; \$3.50 pour l'ouvrier. Plus tard ces taux seront accrus. Des contrats de travail sont négociés entre les jobbers et le Syndicat afin de donner une permanence à ces conditions de travail. A date, les deux tiers des jobbers de la ville ont signé le contrat.

Par malheur, les ouvriers et ouvrières du caoutchouc ont dû, le 29 juin, sortir de nouveau en grève. Le Syndicat a certes accepté la décision du tribunal d'arbitrage fédéral qui a enquêté sur le différend d'avril dernier, mais il semble certain que la Compagnie ne se presse pas de suivre les directives posées par le tribunal en question. Cela est vrai surtout pour le département des quartiers. Toutes les autres sections de l'atelier profitent de la circonstance pour demander un relèvement de leurs salaires.

M. C. Bernier, président du Conseil central et organisateur général, est chargé des intérêts de ces trois nouveaux syndicats : caoutchouc, poseurs de latte et boulangers. M. Bernier a la confiance des nouveaux syndiqués et ceux-ci prouvent par leur fidélité syndicale qu'ils ont confiance dans notre mouvement.

Par les nôtres et  
pour les nôtres



Le **T**OUT syndicaliste catholique et national est fier des institutions qui nous font honneur. Parmi celles-ci, il donnera son appui, de préférence à celles qui lui sont sympathiques. La maison Dupuis Frères a été le premier magasin à posséder un syndicat national et catholique; c'est une maison dirigée par les nôtres et pour les nôtres.

La simple logique vous commande de lui accorder votre patronage.

**Dupuis Frères**

**LE MAGASIN DU PEUPLE**



# Gin Canadien *Melchers* Croix d'or

Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement Fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt pendant des années.

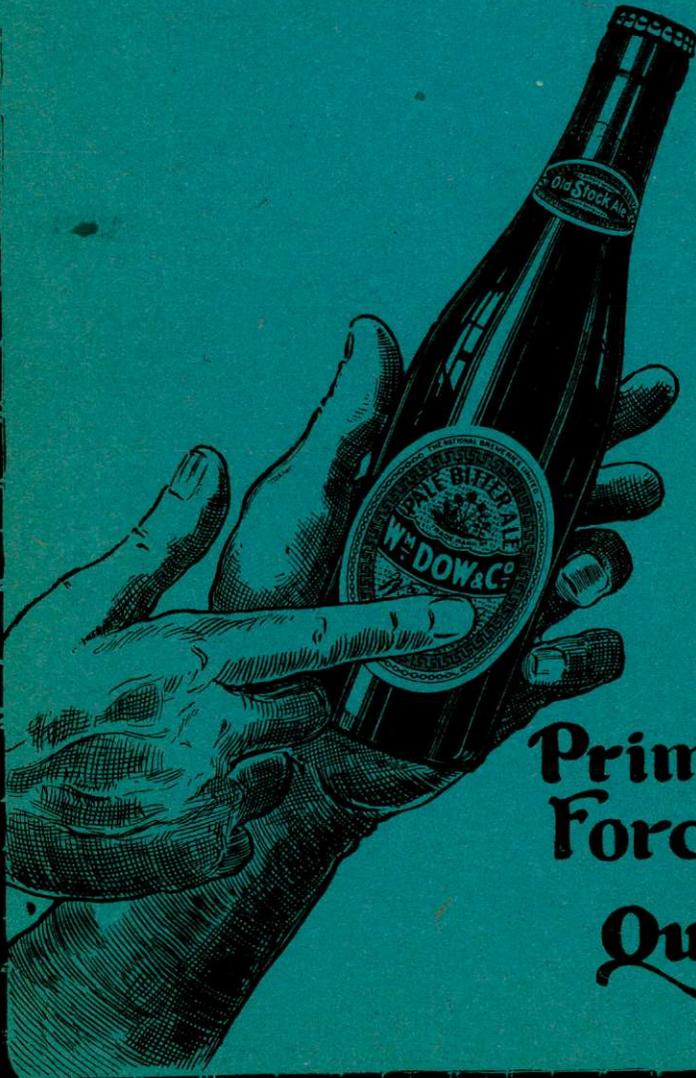
Trois grandeurs de flacons :

Gros :	40 onces	\$3.65
Moyens :	26 onces	2.55
Petits :	10 onces	1.10

MELCHERS DISTILLERY CO., LIMITED  
MONTREAL

# DOW

Mûrie à point



Prime par la  
Force et par  
la  
Qualité